

## La cartographie des risques

~~Indispensable levier de pilotage II.2) La mise en place d'un dispositif d'évaluation des risques de corruption, à travers la cartographie des risques constitue le socle de la stratégie de gestion des risques. de corruption~~

45. Aux termes du 3° du II de l'article 17 de la loi la cartographie des risques de corruption « [prend] la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition de la société à des sollicitations externes aux fins de corruption, en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels la société exerce son activité. »

46. La lecture combinée des différentes dispositions de l'article 17 et notamment de son I, implique que les entreprises qui y sont soumises doivent réaliser une cartographie couvrant non seulement les risques de corruption comme le précise le texte, mais également ceux de trafic d'influence. Une autre interprétation, qui procéderait d'une lecture littérale du seul 3° de son II, priverait le dispositif global de son efficacité puisque les autres mesures, qui toutes procèdent de cette cartographie, prévoient implicitement (code de conduite, procédures de contrôle comptable, dispositif de formation) ou explicitement (dispositif d'alerte, procédures d'évaluation des tiers...) qu'elles ont aussi pour objet de prévenir et de détecter le trafic d'influence.

47. Au-delà de ce que prévoit le texte, il est recommandé que l'exercice tendant à l'établissement et à la mise à jour de cette cartographie permette d'appréhender les autres risques d'atteinte à la probité (comme le recel de favoritisme) afin d'en faciliter la gestion.

45.48. Indispensable instrument de la connaissance des risques de corruption, la cartographie permet aux entreprises d'engager et de formaliser une réflexion en profondeur et de créer les conditions d'une meilleure maîtrise de ces risques. Elle est mise en œuvre par les organisations afin d'appréhender les facteurs susceptibles d'affecter leurs activités et leur performance, dans l'objectif de se prémunir contre les conséquences réputationnelles, juridiques, humaines, économiques et financières que pourrait générer une vigilance insuffisante leur réalisation.

~~En cartographiant leurs risques, les organisations créent les conditions d'une plus grande connaissance et donc d'une meilleure maîtrise de ces risques.~~

46.49. Par ailleurs, L'établissement de la cartographie des risques contribue à la sécurisation des interactions avec l'écosystème et des modèles économiques dans la mesure où de corruption nécessite :

~~50. elle implique de disposer d'une connaissance précise des risques internes et externes de l'organisation et, à ce titre, des processus<sup>4</sup> managériaux, opérationnels et support que les activités nécessitent de mettre en œuvre ;~~

- de disposer d'une connaissance précise de l'entreprise et de ses activités, dont les processus<sup>2</sup> managériaux, opérationnels et support que ces activités nécessitent de mettre en œuvre. Cette connaissance est la condition préalable à l'analyse fine des processus qui garantit que la cartographie des risques de corruption reflète fidèlement les risques auxquels l'entreprise est réellement exposée. Chaque entreprise établit sa propre cartographie des risques de corruption, qui lui est spécifique, et ne peut en conséquence être transposée en l'état à une autre entreprise.

- ~~elle nécessite~~ d'identifier les rôles et responsabilités des acteurs concernés à tous les niveaux de

L'organisation l'entreprise.

## **Définition et objectifs** 1. Objectifs de la cartographie des risques de corruption

~~La cartographie des risques de corruption se définit comme la démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques de corruption inhérents aux activités de l'organisation.~~

~~La cartographie des risques de corruption vise deux séries d'objectifs croisés :~~

~~51. d'une part, identifier, évaluer, hiérarchiser et gérer les risques de corruption pour garantir un programme de conformité anticorruption efficace et adapté au modèle économique des organisations concernées ;~~

50. La cartographie des risques procède d'une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels une entreprise est exposée dans le cadre de ses activités. Elle résulte de l'analyse de l'ensemble des processus de l'entreprise qui la conduisent à interagir avec les tiers, ainsi que de l'identification des risques de corruption, et ce à chaque stade de ces processus.

~~52.51. d'autre part, informer. Elle donne à l'instance dirigeante et donner aux personnes en charge de la conformité,~~ la visibilité nécessaire pour la mise en œuvre de mesures de prévention et de détection efficaces, proportionnées aux enjeux ~~identifiés par la cartographie.~~ qu'elle a permis d'identifier et adaptées aux activités de l'entreprise concernée.

52. Deuxième pilier du dispositif anticorruption, la cartographie des risques de corruption permet à l'entreprise de gérer efficacement ses risques à travers les mesures et procédures de prévention, de détection et de remédiation développées ci-dessous. Réciproquement, les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces mesures et procédures sont pris en compte pour établir et mettre à jour la cartographie des risques de corruption. L'ensemble de ces interactions s'inscrit ainsi dans une approche systémique de la cartographie des risques de corruption et des mesures et procédures conçues et mises en œuvre pour les gérer.

---

<sup>2</sup> Dans le cadre des présentes recommandations, la notion de processus s'entend d'un ensemble de tâches corrélées ou en interaction qui visent à la satisfaction d'un besoin managérial, opérationnel ou support.

## **2. Caractéristiques de la cartographie des risques de corruption**

53. La cartographie des risques est : complète dans la mesure où :

- ~~complète dans la mesure où d'une part,~~ elle couvre « ~~de~~ « de bout en *bout* ~~bout~~ » les processus managériaux, opérationnels et support mis en œuvre par les ~~organisations~~ entreprises dans le cadre de leurs activités. Elle ~~identifie~~ appréhende les risques de corruption en prenant en compte les particularités ~~propres à de~~ chaque ~~organisation~~ entreprise : secteurs d'activité, zones géographiques, ~~parties prenantes~~ contexte concurrentiel et réglementaire, typologies de tiers, modèle de revenus, chaîne de valeur, métiers et processus, entreprise interne de l'entreprise, circuits de décision, etc. ;
- d'autre part, elle couvre le périmètre d'intervention de l'entreprise. Ainsi, lorsque l'entreprise exerce un contrôle de droit ou de fait sur d'autres entités, à l'instar d'une maison mère sur ses filiales, elle établit sa cartographie en prenant en compte les risques inhérents aux activités des entreprises contrôlées, après s'être par exemple fait communiquer leurs cartographies. Celles-ci pourront en outre utilement être consolidées au sein de la cartographie des risques de corruption

de l'entreprise mère.

54. La cartographie des risques de corruption est formalisée, c'est-à-dire qu'elle prend la forme d'une documentation écrite, structurée et auditable. La forme de la cartographie des risques doit permettre d'en faire un outil de pilotage des risques et faciliter également l'appréciation interne (par l'audit notamment) et externe (en cas de contrôle administratif ou de procédure judiciaire) de la pertinence du dispositif anticorruption.

55. Au choix de l'entreprise, la documentation peut être organisée, par exemple, par métier, par processus, par entité ou par zone géographique. Elle est accompagnée d'une annexe décrivant notamment les rôles et responsabilités dans son élaboration, les modalités et les méthodologies mises en œuvre pour identifier, évaluer, hiérarchiser et gérer les risques de corruption.

~~Pour cette raison, la démarche de cartographie nécessite de faire participer les acteurs maîtrisant les processus, à différents niveaux hiérarchiques, des cadres dirigeants aux équipes opérationnelles ;~~

~~4. Dans le cadre des présentes recommandations, la notion de processus s'entend d'un ensemble de tâches corrélées ou en interaction qui visent à la satisfaction d'un besoin managérial, opérationnel ou support.~~

~~synthétique. Elle doit pouvoir être présentée sans délai aux agents de l'AFA ;~~

54.56. —La cartographie des risques est évolutive eu égard à la nécessité de réévaluer les risques de manière périodique, en particulier chaque fois ~~qu'évolue un élément important de l'organisation~~ qu'une évolution notable se produit dans l'entreprise. ~~A~~ À la faveur de son actualisation, la cartographie participe d'un processus d'amélioration continue permettant aux ~~organisations~~ entreprises de renforcer la maîtrise de leurs risques.

### **3. Une méthodologie en six étapes**

#### **3. Les différentes étapes de mise en place d'une cartographie des risques corruption**

57. La cartographie des risques de corruption procède d'une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels une ~~organisation~~ entreprise est exposée dans le cadre de ses activités. La description fait ressortir l'impact des risques (gravité) et leur probabilité d'occurrence (fréquence), les éléments susceptibles de les accroître (facteurs aggravants), ~~et ainsi que~~ les réponses apportées dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques existant ou à apporter,  ~~dans le cadre d'un plan d'actions.~~

58. Dans ce contexte, afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques de corruption, il est recommandé de respecter les ~~six~~ étapes ci-après, ou d'employer une autre méthode conduisant à une efficacité et pertinence au moins similaires.

~~1<sup>ère</sup> étape : clarifier les rôles et les responsabilités dans l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de la cartographie des risques.~~

59. Pour les entreprises ayant déjà conduit des travaux de cartographie des risques, par exemple des risques opérationnels, en matière de prévention de la fraude, des risques de blanchiment et du financement du terrorisme, de prévention des risques environnementaux, ces démarches préexistantes peuvent être capitalisées, sous réserve que la méthode employée pour les construire soit conforme aux préconisations qui suivent.

~~Au sein des organisations, les rôles~~ 1<sup>ère</sup> étape : Rôles et responsabilités des parties prenantes à la cartographie des risques de corruption

59.60. Au sein des entreprises, les rôles et responsabilités sont répartis comme suit :

~~55. l'instance dirigeante prend la décision et endosse seule la responsabilité, au nom de~~

~~l'organisation, d'engager une démarche de lutte contre le risque de corruption. Cette responsabilité ne peut être déléguée.~~

~~Par son engagement clair, sans réserve et sans équivoque, l'instance dirigeante promeut une culture de la conformité et de la transparence indispensable à l'évaluation des risques. La cartographie des risques de corruption lui est communiquée, par exemple à l'occasion d'un comité dédié. L'instance dirigeante valide la cartographie et appuie la stratégie de gestion des risques mise en œuvre sur son fondement.~~

~~L'instance dirigeante veille à ce que les ressources allouées à la lutte contre la corruption soient proportionnées aux enjeux. Elle garantit que les acteurs de la conformité anticorruption disposent des moyens humains et financiers suffisants pour exercer leurs responsabilités.~~

~~56. — le responsable de la conformité est désigné par l'instance dirigeante. Il n'est pas nécessaire que cette fonction soit confiée à une entité exclusivement dédiée à cette responsabilité pourvu que la personne désignée rende compte à l'instance dirigeante et dispose d'un positionnement hiérarchique adapté. Il bénéficie pour sa mission de conformité — par ailleurs, à l'égard des services, d'une indépendance fonctionnelle réelle, des compétences et des moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction.~~

~~Le responsable de la conformité ainsi désigné pilote le déploiement, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation du programme de conformité anticorruption, en étroite coopération avec les parties prenantes de l'organisation.~~

- ~~▪ L'instance dirigeante impulse l'exercice de la~~ l'instance dirigeante promeut l'exercice de cartographie des risques et donne les moyens de sa mise en œuvre au responsable de la fonction conformité. ~~Celui-ci pilote~~

Elle valide la stratégie de gestion des risques mise en œuvre sur son fondement et s'assure de la mise en œuvre du plan d'actions retenu.

- ~~▪ le responsable de la fonction conformité coordonne~~ l'élaboration de la cartographie des risques, en accompagnant ~~l'organisation dans l'audit des métiers, des fonctions et~~ l'entreprise dans le recensement des processus, dans l'identification des risques de corruption ~~induits, et dans~~ l'évaluation et la hiérarchisation de ces risques et dans la définition et la mise en œuvre de mesures ~~préventives adéquates.~~ concourant à leur maîtrise.

Le responsable de la fonction conformité communique à l'instance dirigeante la cartographie des risques à chacune de ses mises à jour ainsi que le suivi du plan d'actions.

~~risques à l'instance dirigeante. Celle-ci valide la stratégie de gestion des risques mise en œuvre sur son fondement. Enfin, l'instance dirigeante s'assure de la mise en œuvre du plan d'actions retenu.~~

- ~~▪ les responsables des processus~~ managériaux décisionnels, opérationnels —, comptables et support (~~exemples : le responsable commercial, le responsable des achats ...~~) contribuent à l'élaboration et à la mise à jour de la cartographie des risques. Ils rendent compte des risques spécifiques au périmètre relevant de leur responsabilité afin qu'en soient tirées les conséquences sur ~~la probabilité d'occurrence~~ l'identification, ~~les potentiels facteurs aggravants et la cotation~~ l'évaluation et la hiérarchisation des risques.
- ~~▪ le responsable~~ en charge de la maîtrise des risques ~~définit~~, quand l'entreprise possède une telle fonction, contribue également à la définition de la méthodologie utilisée pour identifier, analyser ~~et~~, hiérarchiser et gérer les risques de corruption. ~~Il travaille en étroite collaboration avec~~ Sur ce point, le responsable de la fonction conformité et ~~rend compte à~~

~~L'instance dirigeante de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques.~~ Le responsable de la gestion des risques travaille en étroite collaboration. La cartographie des risques de corruption peut être réalisée en même temps qu'une cartographie concernant d'autres risques (opérationnels, comptables, de fraude,...) afin d'optimiser les ressources mobilisées. Il est alors important de bien distinguer, dans l'exercice de cartographie, entre les risques de corruption et les autres.

- ~~les personnels~~ les personnels, forts de leur expérience pratique des processus de l'entreprise, apportent leur contribution à l'exercice de cartographie en rendant compte des facteurs spécifiques aux fonctions exercées et aux risques encourus afin qu'en soient tirées les conséquences sur la probabilité d'occurrence, les potentiels facteurs aggravants et la notation des risques. l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques.

~~60.61. 2<sup>ème</sup> étape : identifier~~ L'entreprise, lors de l'élaboration de sa cartographie, veille à appréhender les risques inhérents aux activités des organisations concernées exercées par l'ensemble des personnels travaillant dans la structure, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux dirigeants, aux administrateurs et aux gérants.

## 2<sup>e</sup> étape : Identification des risques inhérents aux activités de l'entreprise (recensement des processus et scénarios de risques)

62. L'identification des risques de l'entreprise s'appuie sur une analyse fine de ses processus. Dans une première étape, l'entreprise pourra établir un recensement de ces processus, le cas échéant sur le fondement d'une cartographie des processus préexistante. Lors de ce premier recensement, l'entreprise s'attache à ne pas préjuger des résultats de la cartographie des risques en dressant a priori une liste de processus jugés les plus représentatifs ou les plus exposés aux risques.

63. Sur la base du recensement des processus, l'entreprise organise des ateliers collectifs avec des personnels de tous niveaux hiérarchiques et issus de toutes les fonctions de l'entreprise choisis pour leur maîtrise de la mise en œuvre opérationnelle de ces processus. Elle s'assure, au besoin par des ateliers organisés au niveau pertinent, que les spécificités des différents métiers, filiales ou zones géographiques au sein desquels elle déploie ses activités sont prises en compte. Ces ateliers permettent la libre expression des participants et font l'objet de comptes rendus écrits.

~~Cette étape vise à dresser la typologie des risques à laquelle les organisations sont exposées dans le cadre de leurs activités.~~

~~61.64. Ces ateliers ont pour objet d'identifier, par processus, des scénarios de risques auxquels l'entreprise est exposée dans le cadre de ses activités, le cas échéant attachés à certains métiers, filiales ou zones géographiques.~~ Il ne s'agit pas de décliner la typologie théorique des risques auxquelles ces organisations sont exposées auxquels l'entreprise est exposée, mais de procéder à un état des lieux précis permettant d'identifier, de manière circonstanciée et documentée, les scénarios de risques qui leur sont propres. Si une liste de risques pré établie peut constituer un des supports sur lesquels peut s'appuyer la réflexion menée lors de ces entretiens, elle ne saurait pré déterminer la nature, le nombre et la classification des scénarios de risque retenus à l'issue des entretiens : l'entreprise doit en effet fonder sa cartographie sur la réalité de ses processus.

~~De ce fait, le recensement des risques inhérents aux activités nécessite, outre la connaissance de l'organisation et des rôles impartis, une analyse fine des processus mis en œuvre au sein de l'organisation concernée.~~

~~62.65. Dans ce cadre, la cartographie des risques veille à prendre en considération~~ La cartographie des risques intègre l'intervention des tiers ~~à l'organisation concernée de l'entreprise, dans la mesure où cette intervention peut occasionner une~~ qui peut présenter un risque d'exposition à une sollicitation aux fins de corruption (facteur de risque). Afin de prévenir le risque de sollicitation externe, l'organisation ~~l'entreprise~~ met par ailleurs en œuvre ~~de des~~ procédures d'évaluation des tiers adaptées au niveau de risque (« ~~due diligences~~ due diligences »).

### 3<sup>ème</sup> étape : évaluer l'exposition aux risques de corruption

66. Les scénarios de risques sont identifiés en tenant compte notamment des facteurs de risque suivants :

- Pays,
- Secteurs d'activité ;
- Nature des opérations, notamment les d'opérations stratégiques (opérations de fusions- acquisitions, cessions d'actifs, association avec un nouveau partenaire stratégique...);
- Personnels ;
- Nature du tiers, secteur d'activité du tiers, relation directe ou indirecte, présence d'une personne politiquement exposée, dépendance économique ;
- Durée du cycle de vente et pression concurrentielle, modalités d'objectivation des commerciaux ;
- Conditions de paiement ;
- Historique des incidents : doivent notamment être pris en compte les incidents ayant affecté l'entreprise, tels que ses audits internes ou son dispositif d'alerte interne ont permis de les révéler, les faits ayant donné lieu à l'application du régime disciplinaire et à des décisions juridictionnelles concernant des entreprises similaires.

### 3<sup>e</sup> étape : Évaluation des risques bruts

~~63.67.~~ Cette étape vise à évaluer le niveau de vulnérabilité de ~~l'organisation en cause~~ l'entreprise pour chaque scénario de risque identifié à l'étape précédente. Il s'agit ici d'identifier les risques « ~~bruts~~ bruts » auxquels ~~cette organisation~~ l'entreprise est exposée ~~du fait de ses activités,~~ c'est-à-dire les risques considérés en amont des moyens de ~~prévention~~ maîtrise mis en œuvre.

~~64.68.~~ Ce niveau de vulnérabilité est évalué au moyen ~~de des~~ trois indicateurs suivants : l'impact, la fréquence et les facteurs aggravants.

69. Une analyse de l'impact de chaque scénario de risque identifié est menée. Cet impact peut être réputationnel, financier, économique ou juridique. Un même scénario de risque peut cumuler plusieurs types d'impacts.

- ~~une analyse des facteurs ou sources de risques : pays ou secteur d'activité sensible, nature des opérations, nouveau produit, contrat à haute valeur commerciale et/ou particulièrement complexe, interactions avec les tiers, pression commerciale, faiblesse du contrôle interne, environnement fortement compétitif, opérations de fusions-acquisitions, entrée et sorties de marchés, cessions d'actifs, association avec un nouveau partenaire stratégique, définition d'objectifs commerciaux ... ;~~

65.70. Une probabilité d'occurrence est déterminée à l'aide des informations les plus complètes et les plus adaptées à la spécificité du risque identifié (exemple : historique des incidents) ;

~~66.71. une~~ L'appréciation des facteurs jugés aggravants est réalisée par l'application, ~~par exemple,~~ de coefficients de gravité. Par exemple, dans la situation des entreprises développant leurs activités à l'international, ce coefficient permet de prendre en compte, au stade de l'évaluation des risques bruts,

l'incidence de l'implantation géographique.

72. Les ateliers organisés pour identifier les risques peuvent utilement procéder à l'évaluation des risques bruts identifiés. Qu'elle s'appuie ou pas sur ces ateliers, l'évaluation des risques bruts est conduite sur le fondement d'une méthodologie homogène : l'entreprise veille notamment à ce que les évaluations des risques bruts émanant des différents métiers, filiales ou zones géographiques puissent être agrégées de manière cohérente.

#### 4<sup>e</sup> étape : Évaluation des risques nets ou résiduels

73. Cette étape vise à évaluer le niveau de maîtrise des risques par l'entreprise afin de déterminer les risques

~~Afin d'optimiser la lecture de la cartographie des risques, il est recommandé d'y annexer la méthodologie de calcul des risques « bruts », ainsi que les définitions retenues. Les procédures d'identification et de classification des risques adoptées peuvent également être annexées.~~

~~4<sup>ème</sup> étape : évaluer l'adéquation et l'efficacité des moyens visant à maîtriser ces risques~~

~~Cette étape vise à évaluer le niveau de maîtrise par l'organisation des risques de corruption afin de déterminer les risques « nets » ou « résiduels » auxquels elle est exposée du fait de ses activités~~« nets » ou « résiduels » auxquels elle est exposée. Il s'agit donc de réévaluer les scénarios de risques

~~« bruts »~~« bruts » en prenant en considération les moyens de ~~prévention~~maîtrise des risques déjà existants et mis en œuvre.

~~67.74. Il convient dès lors, à ce stade d'élaboration de la cartographie, d'évaluer l'efficacité des mesures de prévention existantes afin de maîtriser les risques. Cette évaluation sera fonction de la structuration des dispositifs en place et du bilan tiré de leur mise en œuvre.~~maîtrise des risques existantes, comme celles inhérentes à l'existence de procédures formalisées, de dispositifs de formation et aux contrôles internes, en s'appuyant notamment sur les audits réalisés.

75. Idéalement, l'évaluation des risques nets ou résiduels est faite par le responsable de la fonction conformité, avec l'appui éventuel de l'audit interne et du responsable en charge de la maîtrise des risques quand l'entreprise possède une telle fonction.

#### 5e étape : Hiérarchisation des risques nets ou résiduels et élaboration du plan d'actions

76. Une fois les risques « nets » ou « résiduels » évalués, un classement par niveau des scénarios de risques peut être spontanément établi.

77. Lorsque ces scénarios de risques présentent une évaluation nette de même niveau, il convient de les hiérarchiser au moyen d'une méthodologie objective adaptée aux activités spécifiques de l'entreprise, reposant sur la combinaison de plusieurs critères comme le risque-pays, le chiffre d'affaires, la nature et le type de relations avec les tiers.

~~Afin d'optimiser la lecture de la cartographie des risques, il est recommandé d'y annexer la méthodologie de calcul des risques « nets » ou « résiduels » ainsi que les définitions retenues. Les procédures d'identification et de classification des risques adoptées peuvent également être annexées.~~

~~Exemple de tableau d'aide à l'évaluation d'un dispositif de prévention :~~

~~5<sup>ème</sup> étape : hiérarchiser et traiter les risques « nets » ou « résiduels »~~

~~68.78. Une fois les risques de corruption « nets » ou « résiduels » déterminés, il convient de les~~

~~hiérarchiser en distinguant les~~ Cette hiérarchisation des risques permet également de distinguer les scénarios de risques pour lesquels le niveau de contrôle interne maîtrise est considéré comme suffisant ~~pour avoir une assurance raisonnable que le risque est maîtrisé et de~~ ceux pour lesquels l'instance dirigeante souhaite améliorer la maîtrise du risque ~~et renforcer le~~, au moyen notamment d'un renforcement du contrôle interne.

~~69.79.~~ Une fois cette limite d'acceptabilité fixée et ~~définie dans la procédure annexe~~ documentée, il s'agit de déterminer, dans le cadre de la stratégie de gestion des risques, les mesures à mettre en œuvre afin de ~~corriger les lacunes du dispositif de prévention et ainsi limiter la probabilité d'occurrence et le défaut d'anticipation de facteurs aggravants.~~ les maîtriser.

~~70.80.~~ Sur la base de ces éléments, un plan d'actions est élaboré. Le calendrier et les modalités de mise en œuvre de ce plan d'action d'actions, ainsi que son suivi et les modalités de compte rendu associés, sont confiés à la responsabilité d'acteur(s) précisément désigné(s) d'acteurs précisément désignés. L'établissement, la formalisation et le suivi de ce plan d'actions constitue une condition de l'efficacité de la cartographie des risques.

~~6<sup>ème</sup> étape :~~ 6e étape : Formalisation, mise à jour et archivage de la cartographie et la tenir à jour. des risques corruption

~~71.81.~~ ~~La cartographie des risques est écrite et structurée. Son résultat est présenté de manière synthétique. A cet égard, il est rappelé que la forme de la cartographie des risques facilite~~ L'ensemble des éléments précités constitue la cartographie des risques. Sa présentation participe de son appropriation comme outil de pilotage des risques de corruption. Au choix de l'organisation, la documentation Elle peut être, au choix de l'entreprise, organisée par métier, par processus, par entité ou par zone géographique. Elle est accompagnée d'une annexe décrivant les modalités d'élaboration de la cartographie des risques de son élaboration et la méthodologie de classification des risques de corruption. d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques.

82. La nécessité éventuelle d'actualiser la cartographie est appréciée chaque année.

83. Cette mise à jour de la cartographie doit suivre la même méthode que celle empruntée pour sa construction dès lors qu'elle offre, au regard des modalités et méthodologies d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques qu'elle prévoit, l'assurance raisonnable qu'elle reflète fidèlement les risques réels auxquels l'entreprise est exposée.

84. Les éléments suivants qui permettent d'apprécier la mise en œuvre effective de la cartographie doivent être conservés :

- la trace des ateliers (calendriers, notes, comptes rendus) ;
- la méthodologie de calcul des risques « bruts », ainsi que les définitions retenues. Les procédures d'identification et de classification des risques adoptées peuvent également être annexées ;
- la méthodologie de calcul des risques « nets » ou « résiduels » ainsi que les définitions retenues. Les procédures d'identification et de classification des risques adoptées peuvent également être annexées ;
- Les différentes versions des cartographies présentées aux instances dirigeantes, leur validation et les plans d'actions validés y afférents ;
- Les comptes rendus des différents comités dédiés.

85. Les différentes versions des cartographies, ainsi que leur piste d'audit, sont datées, référencées et

[archivées.](#)

~~Enfin, la nécessité d'actualiser la cartographie est évaluée chaque année. En tout état de cause, la cartographie des risques de corruption est mise à jour en fonction de l'évolution de l'activité. Parmi les évènements nécessitant de réévaluer la cartographie : l'évolution du modèle économique, de nouveaux processus ou leur transformation, un changement affectant l'organisation (exemples : mise en œuvre d'un nouvel organigramme, fusion-acquisition ...), une évolution significative du contexte réglementaire ou économique.~~